



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours externe BAC + 3 du CAPES

Cafep-Capes

Section Histoire et géographie

- 1) Exemple de sujet pour la première épreuve d'admissibilité
- 2) Extrait de l'arrêté du 17 avril 2025

Les épreuves des concours externes du Capes et du Cafep-Capes BAC +3 sont déterminées dans [l'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré](#), publié au Journal Officiel du 19 avril 2025, qui fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le schéma des épreuves.

CAPES BAC +3
Sujet 0 / Première épreuve d'admissibilité

Épreuve 1 : Composition

Situation : composition en histoire et analyse de documents en géographie

Vous traiterez l'un des sujets au choix

Sujet 1 :

Ombres et lumières de la Renaissance (mi-XV^e – début XVII^e siècle)

Sujet 2 :

Les démocraties face aux totalitarismes des années 1920 aux années 1980.

Situation : composition en géographie et analyse de documents en histoire

Vous traiterez l'un des sujets au choix

Sujet 1 :

L'inégale intégration des territoires dans la mondialisation.

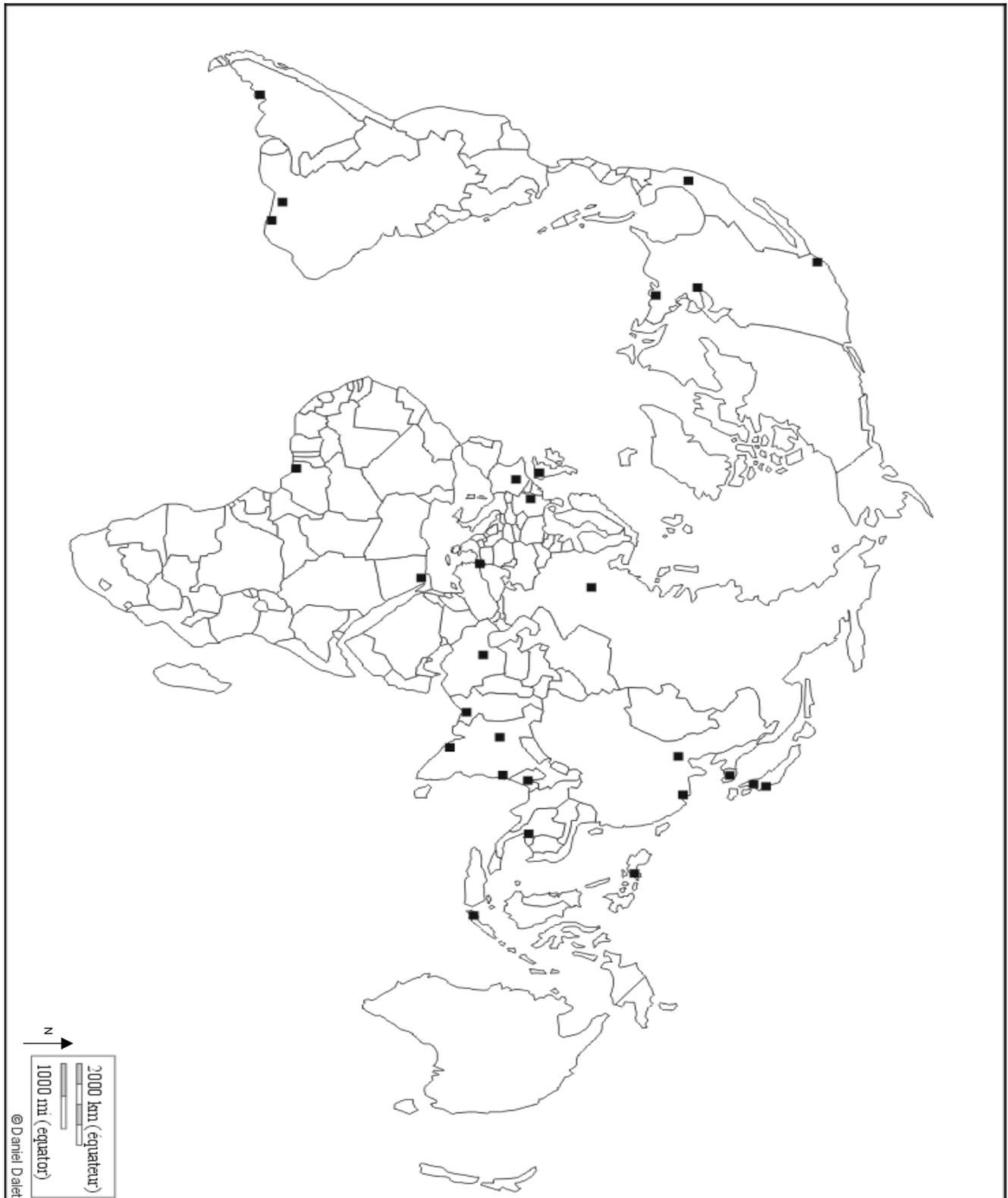
Sujet 2 :

Les dynamiques des espaces ruraux de l'Union européenne.

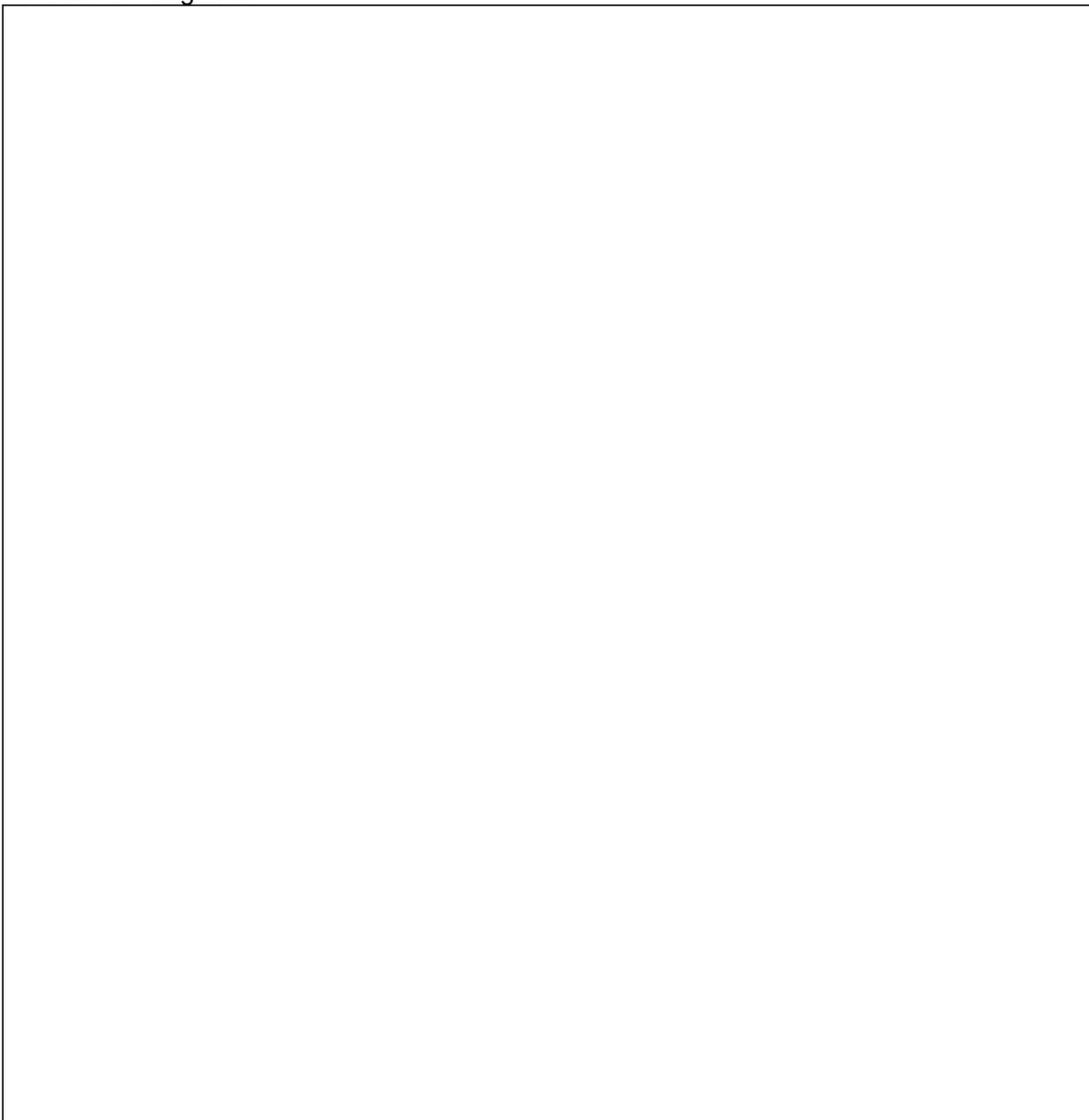
Une production graphique, croquis ou schéma, est obligatoire. La production graphique est attendue à partir du fond de carte fourni en annexe ou au choix du candidat.

Annexe 1 – Fond de carte

Titre :



Annexe 1 – Légende



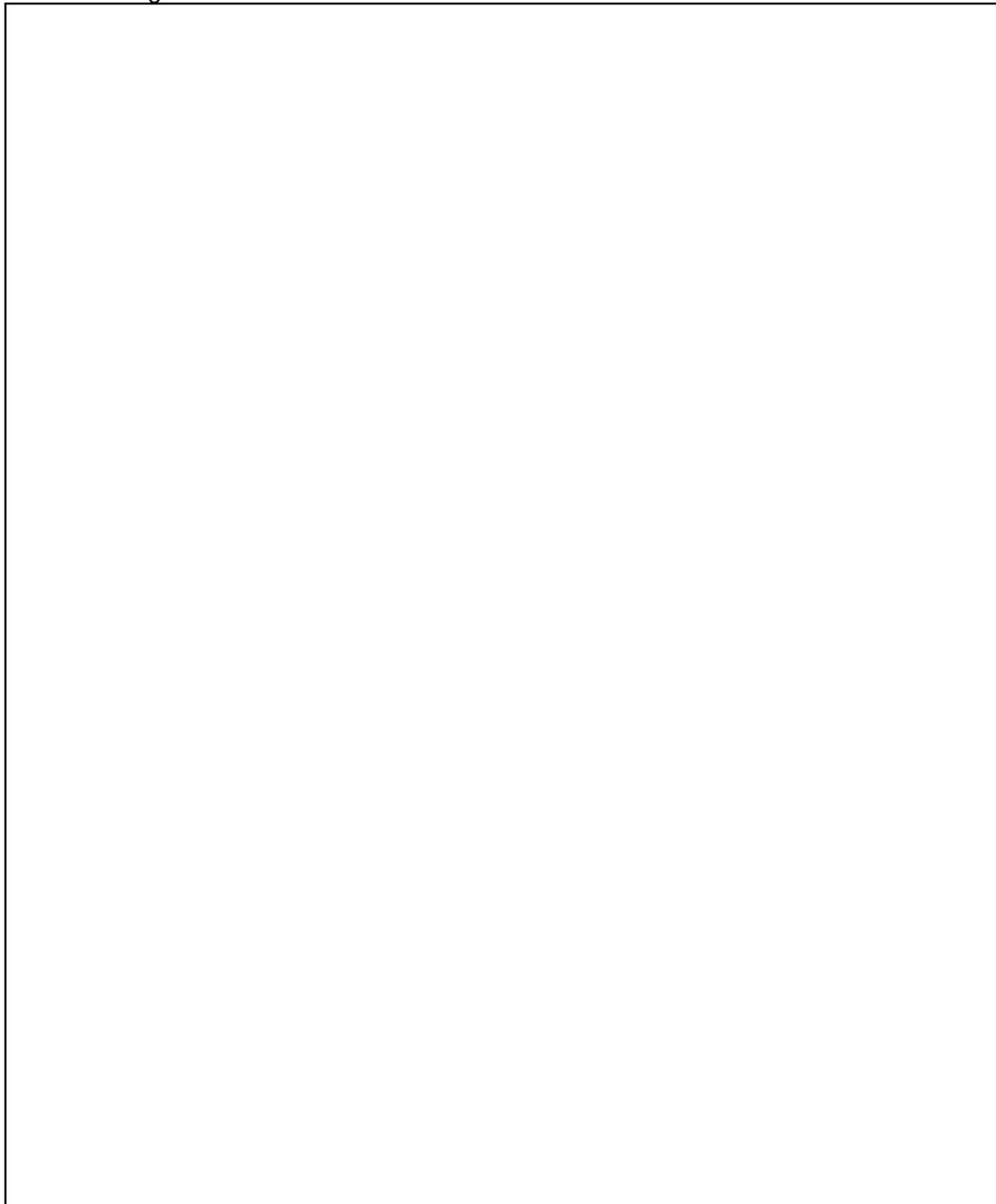
Annexe 2 – Fond de carte

Titre :



Source : Natural Earth. Réalisé avec Graticule.

Annexe 2 : légende



Réglementation de la première épreuve d'admissibilité

Extrait de l'annexe de l'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré, publié au Journal Officiel du 19 avril 2025

A. – Epreuves d'admissibilité

1° Première épreuve d'admissibilité.

L'épreuve prend la forme d'une composition avec un choix entre deux sujets dans la même discipline. Elle permet d'apprécier la maîtrise des connaissances disciplinaires et la capacité du candidat à les mobiliser. Elle évalue également la maîtrise de la construction d'un raisonnement, d'une réflexion argumentée et la qualité de l'expression écrite.

Durée : cinq heures.

Coefficient 2,5.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire ;